

« Aller vers les familles, rendre visible l'offre existante, favoriser l'accès aux ressources de proximité et permettre à chaque parent de trouver, au moment où il en a besoin, un espace d'écoute, d'information, de soutien et de lien social. »

**CAHIER DES CHARGES
LIEU RESSOURCES ITINERANT
AGGLOMERATION MONTARGOISE**

Expérimentation 2026 - 2029

CAF DU LOIRET - JUIN 2026

SOMMAIRE

Préambule	2
L'ambition du projet	2
Contexte territorial de l'AME	2
Cadre de référence.....	3
Définition et public cible	3
Principes	4
Implantation territoriale et itinérance	4
Principes d'action socles.....	5
1. <i>Information</i>	5
2. <i>Accueil inconditionnel et écoute</i>	5
3. <i>Appui aux collectifs de parents et soutien aux initiatives parentales</i>	6
4. <i>Accès à une offre de services de proximité</i>	6
Principes d'action complémentaires	7
1. <i>Coopération territoriale</i>	7
2. <i>Espace ressources au service des partenaires du territoire</i>	7
3. <i>Contribution aux diagnostics territoriaux</i>	7
Volet spécifique « 1000 premiers jours »	8
1. <i>Accueil et repérage précoce</i>	8
2. <i>Soutien du lien d'attachement</i>	8
3. <i>Soutien à la parentalité précoce</i>	9
4. <i>Prévention et promotion de la santé</i>	9
5. <i>Accès aux droits</i>	9
Amplitude d'ouverture.....	9
Moyens mobilisés	9
1. <i>Moyens humains</i>	10
2. <i>Moyens logistiques</i>	10
3. <i>Gouvernance</i>	10
Financement	10
Gouvernance.....	11
Communication.....	11
Evaluation du projet	11
Valeur ajoutée et résultats attendus	12

Préambule

Être parent aujourd'hui constitue une expérience profondément enrichissante, mais également de plus en plus complexe. Les évolutions sociétales, l'isolement des familles, la multiplication des injonctions éducatives et les difficultés de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle conduisent de nombreux parents à exprimer un besoin accru de soutien, d'écoute et d'échanges.

Conscients de ces enjeux, les acteurs institutionnels intervenant dans le champ de la protection de l'enfance et des services aux familles soutiennent plus particulièrement la création de nouveaux espaces d'accueil et d'accompagnement des familles.

Le projet de lieu ressources itinérant parentalité de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) propose une offre de proximité visant à soutenir les compétences parentales, prévenir les situations de ruptures familiales, rompre l'isolement et favoriser le bien-être des enfants et de leurs familles.

Il est un acteur essentiel de prévention précoce destinée à renforcer les politiques d'accompagnement à la parentalité, de soutien des familles et de protection de l'enfance.

L'ambition du projet

Les partenaires associés à ce projet affichent une ambition forte de rendre les ressources, les services et les actions de soutien à la parentalité plus lisibles, accessibles et adaptés aux besoins de toutes les familles du territoire.

Cette ambition s'inscrit pleinement dans les orientations du Schéma départemental des services aux familles, qui ont pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux dispositifs parentalité, ainsi qu'à renforcer la cohérence de l'offre territoriale proposée en matière de parentalité.

Le projet de lieu ressources parentalité itinérant de l'AME poursuit plusieurs objectifs complémentaires pour soutenir les familles. Il cible l'amélioration de la lisibilité de l'offre existante en centralisant l'information et en facilitant l'orientation des parents vers les partenaires compétents.

Dans ce cadre, le lieu ressources parentalité itinérant de l'AME portera une attention particulière aux familles isolées, monoparentales ou éloignées des services, à travers des modalités d'accompagnement diversifiées sous la forme d'accueils informels, d'ateliers collectifs, tout en s'appuyant sur le réseau existant sur le territoire de l'agglomération afin de contribuer à la coordination des acteurs locaux.

Contexte territorial de l'AME

L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) regroupe 15 communes et environ 65 000 habitants sur un territoire mêlant centralités urbaines, zones rurales, disparités socio-économiques et augmentation du nombre de familles monoparentales.

Le territoire compte des communes rurales peu desservies générant des difficultés de mobilité et un non-recours aux dispositifs parentalité.

Au regard de ces caractéristiques, les partenaires souhaitent soutenir le développement d'un lieu ressources itinérant dédié à la parentalité dans la perspective d'aller directement à la rencontre des parents, grâce à un service mobile multisites suivant les besoins repérés par les partenaires, en particulier les collectivités territoriales, ou l'équipe du dispositif.

Cadre de référence

Le projet lieu ressources parentalité itinérant de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing » s'inscrit pleinement dans les orientations nationales et territoriales en matière de soutien à la parentalité, de prévention précoce et de réduction des inégalités d'accès aux services.

Il répond aux objectifs portés par :

- la Convention Territoriale Globale (CTG) qui constitue le projet de la collectivité en matière de service aux familles,
- le Plan Attractivité 2030 signé en 2024 et porté par la Préfecture du Loiret
- la Caisse nationale d'allocations familiales au titre du Fonds National Parentalité (axe 3),
- le référentiel national « Maison des 1000 premiers jours »
- les politiques sociales et de protection de l'enfance, et plus particulièrement la stratégie enfance, mises en œuvre par le Conseil départemental
- la stratégie interministérielle 2022-2037 sur le développement des compétences psychosociales (CPS) dont l'objectif est de favoriser la santé, la réussite éducative et la prévention des risques dans une logique d'intervention précoce, et en valorisant une approche multisectorielle.

Il vise également à réduire les inégalités entre communes urbaines et rurales et à développer une dynamique partenariale favorisant la coopération entre acteurs.

Par ailleurs, le projet intègre un axe spécifique dédié aux 1000 premiers jours, conformément au référentiel national, afin de développer une approche préventive centrée sur l'accompagnement des futurs parents et des jeunes familles, le repérage précoce des vulnérabilités, le soutien du lien d'attachement et la création d'un environnement favorable au développement de l'enfant.

Définition et public cible

Au moyen d'un véhicule aménagé, le lieu ressources parentalité itinérant constitue un espace de proximité destiné à accompagner l'ensemble des familles du territoire tout au long du parcours parental.

Pensé comme un point d'accès unique, gratuit et inconditionnel, il a vocation à accueillir tous les parents, futurs parents et adultes référents d'enfants âgés de 0 à 18 ans, sans distinction de situation familiale, sociale, économique ou géographique.

Le dispositif devra répondre aux besoins des familles du territoire via l'organisation de permanences régulières. Les actions proposées pourront être à l'initiative de l'équipe mobile, des collectivités elles-mêmes, ou plus généralement d'un partenaire au regard des besoins repérés.

Le dispositif aura pour mission de :

- Informer les familles et faciliter l'accès aux ressources existantes ;
- Proposer des espaces d'écoute, de soutien et d'accompagnement ;
- Orienter les parents vers les partenaires et dispositifs adaptés ;
- Coordonner et co-construire l'offre parentalité à l'échelle du territoire ;
- Favoriser la participation des parents aux actions proposées ;
- Renforcer la complémentarité entre les services existants.

Principes

Ce lieu s'appuie sur un ensemble de valeurs et de principes garantissant une intervention respectueuse, inclusive et adaptée aux besoins des familles.

L'ensemble des actions développées dans le cadre du projet repose sur les principes suivants :

- Respect du principe de laïcité ;
- Neutralité des interventions et respect de la confidentialité des échanges ;
- Promotion de l'inclusion et de l'égalité d'accès ;
- Mise en œuvre d'un accueil inconditionnel et gratuit des principes d'action socles du dispositif ;
- Mobilisation d'une logique de partenariat complémentaire des dispositifs déjà existants, et assorti de cofinancements ;
- Développement des démarches d'aller vers ;
- Renforcement des actions de prévention précoce, notamment autour des 1000 premiers jours ;
- Inscription du projet dans une démarche d'évaluation continue et d'amélioration permanente.

Implantation territoriale et itinérance

Dès sa mise en œuvre, le projet est conçu sous une forme itinérante couvrant 15 communes de l'AME. Le dispositif prendra la forme d'un véhicule aménagé, chaleureux et accessible. Une attention particulière doit être portée aux secteurs présentant une faible densité de l'offre parentalité notamment les zones rurales.

Pensé selon une logique d'« aller vers », ce dispositif se déplacera sur l'ensemble des communes de l'AME au travers de haltes programmées, organisées selon des jours et horaires identifiés par les habitants, afin de leur proposer un programme d'offres diversifiées s'articulant autour de :

- Permanences d'accueil ;
- Temps d'écoute et d'orientation ;
- Interventions thématiques ;
- Actions de prévention ;

Les interventions pourront être organisées dans différents lieux stratégiques du territoire tels que : établissements scolaires, équipements culturels ou sportifs, quartiers prioritaires...

Le dispositif sera complété, suivant les besoins repérés par l'équipe ou les partenaires, par des mises à disposition d'espaces pouvant accueillir du public.

Principes d'actions-socles

Pour garantir la pertinence des actions de parentalité, celles-ci doivent s'articuler avec l'offre existante. Il est attendu que le porteur de projet s'implique dans la dynamique partenariale du territoire.

1) Information

Le lieu ressources parentalité itinérant est destiné à devenir le point d'entrée unique et mobile du soutien à la parentalité sur le territoire de l'AME.

À ce titre, le dispositif mettra à disposition une documentation diversifiée, en version papier et numérique, afin que les familles accèdent facilement aux informations utiles tout au long de leur parcours.

Les ressources proposées porteront notamment sur :

- Les modes d'accueil du jeune enfant ;
- Les structures et dispositifs de soutien à la parentalité ;
- Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) ;
- Les services de médiation familiale ;
- Les permanences d'espace-rencontre ;
- Les permanences du CIDFF ;
- La PMI ;
- Les ressources en santé mentale parentale et jeunesse ;
- Les dispositifs dédiés aux adolescents et à leurs familles.

2) Accueil inconditionnel et écoute

Le lieu ressources est un espace de proximité ouvert à tous les parents, futurs parents et adultes référents d'enfants de 0 à 18 ans et garantit un accueil gratuit, inconditionnel et respectueux. À ce titre, l'aménagement du véhicule intégrera un espace dédié, assurant la confidentialité nécessaire aux entretiens personnalisés.

Ce dispositif a pour objectif d'écouter attentivement les familles afin d'identifier leurs besoins et de repérer précocement d'éventuelles fragilités parentales, sociales, relationnelles ou psychologiques. Il s'agit ensuite d'accompagner et d'orienter efficacement les personnes vers le bon interlocuteur, au bon moment.

En complément de cet accompagnement individuel et en s'appuyant sur les partenaires locaux, la structure développera des actions collectives (groupes d'échanges, "cafés des parents", sessions d'information et de prévention...). Ces temps forts participeront à soutenir les compétences parentales, favoriser le partage entre pairs, prévenir l'isolement et renforcer le lien social. Le lieu-ressource pourra s'appuyer sur d'autres partenaires du territoire ou du département pour la réalisation des actions.

3) Appui aux collectifs de parents et soutien aux initiatives parentales

Le lieu ressources parentalité itinérant doit permettre de soutenir et de valoriser la participation active des parents en les reconnaissant comme acteurs à part entière de leur parentalité et du développement des actions du territoire.

Dans un second temps, au-delà des actions d'accompagnement, le dispositif favorisera l'émergence et le développement d'initiatives portées directement par les familles.

4) Accès à une offre de services de proximité

Le dispositif permet également le développement d'une offre de services itinérante, en partenariat avec les acteurs du territoire, et sur la base des sollicitations des collectivités.

Le projet développera également une programmation d'actions collectives diversifiées favorisant la prévention, le soutien à la parentalité et le renforcement des compétences parentales.

Les actions se traduiront par la mise en place :

- D'ateliers parents-enfants ;
- De groupes de parole ;
- Des conférences thématiques (prévention, harcèlement par exemple) ;
- D'animations socio-culturelles ;
- D'actions de prévention autour des écrans ;
- De prévention au harcèlement et à l'usage des écrans et des réseaux sociaux ;
- D'actions de soutien aux parents dans l'accompagnement à la scolarité ;

- D'actions relatives au handicap et à la parentalité ;
- D'interventions sur les enjeux de l'adolescence.

Afin d'ajuster les interventions aux besoins spécifiques des familles du territoire, ce dispositif se déploiera à l'initiative de l'équipe du lieu ressources ou en réponse à la sollicitation d'une collectivité.

Principes d'actions complémentaires

A travers une dynamique collaborative, le porteur de projet sollicitera le réseau de partenaires afin de favoriser la co-construction de projets à fort impact permettant de mutualiser les expertises disponibles et de renforcer le maillage.

1) Coopération territoriale

Dans le cadre du réseau local, le lieu ressources parentalité aura également pour ambition de devenir un dispositif repère de soutien à la parentalité sur l'AME. En parallèle de sa fonction d'accueil et d'accompagnement, il assurera une mission de coopération territoriale visant à renforcer la complémentarité des actions.

Cette mission repose notamment sur :

- La coopération des acteurs intervenant dans le champ de la parentalité ;
- La mise en réseau de partenaires institutionnels, associatifs et professionnels ;
- Le développement d'outils et d'actions de communication partagés ;
- La participation aux diagnostics territoriaux et à l'analyse des besoins ;
- La mise en place d'une veille et d'un observatoire des besoins des familles.

Cette fonction de coopération permettra d'améliorer l'interconnaissance des professionnels, d'éviter les ruptures de parcours, de renforcer la cohérence des interventions et de favoriser une meilleure structuration de l'offre parentalité à l'échelle du territoire.

Le lieu ressources contribuera ainsi à développer une dynamique partenariale pérenne au service des familles et des acteurs locaux.

2) Espace ressources au service des partenaires du territoire

Ce dispositif pourra également constituer un espace ressources, d'appui méthodologique itinérant pour la diffusion d'information entre acteurs et servir pour des actions de communication communes.

3) Contribution aux diagnostics territoriaux

Grâce à sa présence régulière sur le terrain, ce dispositif constituera un observatoire privilégié des réalités familiales du territoire.

Il concourt à :

- Faire remonter les besoins émergents ;
- Identifier les manques ;
- Alimenter les diagnostics territoriaux ;
- Enrichir la cartographie des besoins.

Ces éléments viendront nourrir le plan d'actions issu de la Convention Territoriale Globale (CTG) et des dynamiques territoriales associées.

Volet spécifique « 1000 premiers jours »

Le lieu ressources intégrera un axe consacré aux « 1000 premiers jours », période reconnue au niveau national comme déterminante pour le développement de l'enfant, la construction lien parent-enfant et la prévention précoce des vulnérabilités.

Conformément au référentiel national des "maisons des 1000 premiers jours" et en articulation étroite avec les partenaires du territoire : PMI, sage-femmes, puéricultrices, maternités et autres acteurs concernés, ce volet s'inscrit dans une logique d' « aller-vers » proposant une offre de proximité au plus près des futurs parents et des parents de jeunes enfants du territoire.

Les objectifs visés sont d'accompagner précocement les futurs parents et les jeunes familles afin de sécuriser le développement global de l'enfant et de soutenir comme de renforcer le lien d'attachement parent-enfant. Il s'agit également de prévenir les situations de vulnérabilité et les ruptures précoces, de réduire les inégalités sociales et développementales dès la naissance, et enfin de favoriser la santé ainsi que le bien-être global de l'enfant et de sa famille.

Ce volet porte sur plusieurs axes :

1) Accueil et repérage précoce

Le lieu ressources parentalité itinérant assure une mission d'accueil, d'écoute et de repérage précoce des situations de fragilité pouvant impacter le parcours parental ou le développement de l'enfant. L'équipe accompagnera les familles dès la grossesse et durant les premiers mois du nourrisson et répondra aux questions sur le développement psychomoteur et affectif de l'enfant. En cas de besoin, une orientation vers les partenaires territoriaux sera proposée.

2) Soutien du lien d'attachement

Le renforcement du lien d'attachement constitue un axe central de ce dispositif itinérant. Les actions proposées cibleront le soutien des interactions précoces et favoriseront un environnement sécurisant, stimulant et bienveillant pour le développement du jeune enfant. Des temps collectifs et des actions de sensibilisation pourront être proposés sur différentes thématiques (développement de l'enfant, portage, l'éveil...). Ces actions auront pour objectif de valoriser les compétences parentales et de renforcer la confiance des parents dans leur rôle.

3) Soutien à la parentalité précoce

Le lieu ressources développera également des actions spécifiques de soutien à la parentalité précoce destinées aux futurs parents et aux parents de jeunes enfants. Ces programmations permettront d'offrir des temps d'échanges, d'information et de soutien autour des préoccupations fréquemment rencontrées lors des premiers mois de vie de l'enfant. Les thématiques abordées pourront notamment concerner la charge mentale parentale, la coparentalité et la place des pères, la compréhension des pleurs du bébé... Ces temps auront pour vocation de prévenir l'isolement des familles et de favoriser le partage d'expériences entre pairs.

4) Prévention et promotion de la santé

Le dispositif itinérant portera aussi une attention particulière sur les enjeux de prévention et de promotion de la santé, en lien avec les professionnels du territoire. Des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement seront proposées par exemple autour de l'allaitement, du repérage et de la prévention de la dépression post-partum. À travers ce volet spécifique, ce dispositif ambitionne d'agir dès les premiers temps de vie sur la prévention des inégalités et le renforcement du bien-être familial.

5) Accès aux droits

Suivant leurs besoins, les parents et futurs parents seront orientés vers :

- La CAF, MSA, CPAM, Maisons Frances services ;
- Les modes d'accueil ;
- Les consultations PMI ;
- Les accompagnements à domicile.

Une attention particulière sera portée aux secteurs identifiés comme prioritaires, notamment, les communes rurales du territoire, les quartiers et habitants les plus éloignés des services, les secteurs présentant une offre parentalité plus limitée ou moins accessible.

Volet spécifique « Développement des compétences psychosociales (CPS) »

Le lieu ressources s'inscrit dans la stratégie interministérielle 2022-2037 relative au développement des compétences psychosociales, ainsi que dans le plan d'action territorial du Loiret. À ce titre, le porteur de projet devra contribuer au déploiement des CPS sur le territoire de l'Agglomération montargoise, identifié comme territoire prioritaire.

Une attention particulière devra être portée aux familles avec enfants de 0 à 11 ans, en cohérence avec les priorités départementales retenues, sans exclure l'accueil plus large des familles avec enfants de 0 à 18 ans prévu par le dispositif.

Le lieu ressources devra proposer, dans le cadre de sa programmation, des actions collectives dédiées au développement des CPS, telles que des ateliers parents-enfants, des groupes d'échanges entre parents, des ateliers thématiques couvrant le champ des CPS : les émotions, la communication intrafamiliale, la confiance en soi, la gestion des conflits, les relations entre pairs...

Le dispositif devra également jouer un rôle de repérage, d'information et d'orientation des familles vers les dispositifs existants. À ce titre, le porteur devra tisser des liens étroits avec les acteurs du territoire déjà engagés dans le déploiement de programmes probants ou prometteurs en matière de CPS.

Le porteur devra enfin veiller à la montée en compétence de l'équipe du lieu ressources sur les CPS, en s'inscrivant autant que possible dans les dynamiques de formation et d'acculturation portées à l'échelle départementale. Les professionnels du lieu ressources devront être en capacité d'intégrer les CPS comme un axe structurant de leurs interventions, tant dans les accompagnements individuels que dans les actions collectives.

Amplitude d'ouverture

Afin de proposer un service de qualité, le lieu ressources doit garantir une ouverture de 2 jours et demi par semaine minimum pouvant s'organiser en demi-journées.

Moyens mobilisés

1) Moyens humains

Le pilotage opérationnel du projet repose sur une équipe dédiée pour garantir la continuité et la qualité des interventions :

- Le(la) coordinateur(trice) exercera à son activité à 1 ETP au démarrage du projet, son temps de travail sera réévalué par la suite suivant les nécessités. Sa mission principale est d'assurer le pilotage du projet, l'animation territoriale, le partenariat et l'évaluation des actions.
- Un appui complémentaire à 0.5 ETP sera dédié à l'accueil, l'animation, la communication et la logistique, une fois la phase de lancement terminée. La quotité de son temps de travail pourra être ajustée selon le budget et le niveau de fréquentation.

Le projet peut également mobiliser des bénévoles, des renforts ponctuels, des contrats aidés lors d'événements ou d'actions spécifiques.

Cette organisation garantit un équilibre entre présence de terrain, coordination partenariale et gestion opérationnelle.

Les compétences attendues de l'équipe portent notamment sur :

- Le soutien à la parentalité ;
- L'animation participative ;
- Le travail en réseau ;
- Le repérage précoce ;
- Le respect des règles éthiques et de confidentialité ;
- La conduite de projet ;
- L'évaluation des actions.

2) Moyens logistiques

Ce dispositif est envisagé sous la forme d'un véhicule aménagé, conçu comme un espace chaleureux, mobile et modulable et respectant les normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

Financement

Le Fonds National Parentalité (Fnp) de la branche famille constitue un levier essentiel pour soutenir les actions de parentalité sur les territoires. L'aide au fonctionnement octroyée au titre de l'axe 3 du Fnp a pour objectif le co-financement des lieux ressources.

À titre indicatif, le barème national 2026 fixe le plafond des dépenses à 40 390,00 €/an avec un taux de prestation de service de 60,00 %, soit une aide de 24 234,00 €/an.

Les règles de cumul stipulent que le total des subventions de la Caf ne peut dépasser 80 % des charges du dispositif.

En complément, la CAF mobilisera une subvention d'investissement dans la limite de 60 % des dépenses subventionnables, lors de l'année de lancement, pour l'achat du véhicule aménagé et des autres fournitures nécessaires.

En outre, la réalisation de ce projet s'appuiera sur d'autres financements :

- Le fonds d'intervention régionale de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire à hauteur de 20 000 euros en 2026,
- Les fonds européens LEADER,
- Les fonds dédiés au titre de la stratégie enfance du Conseil départemental et de l'Etat à hauteur de 10 000 euros soit 5 000 euros pour chaque institution, au titre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance,
- Les fonds dédiés de la Mutualité Sociale agricole Beauce Cœur de Loire

Des financements complémentaires seront apportés le cas échéant par les collectivités territoriales (communes de l'agglomération montargoise et/ou agglomération montargoise), l'Agence nationale de la Cohésion des territoires. Le porteur s'engage à mettre en place une démarche de recherche de cofinancements si des cofinancements supplémentaires sont nécessaires.

Gouvernance

Ce dispositif repose sur une gouvernance partenariale pour assurer le pilotage stratégique du projet, le suivi opérationnel des actions et la mobilisation des acteurs du territoire autour des enjeux de soutien à la parentalité. Lors de réunions, cette gouvernance s'organisera autour d'instances de pilotage et de suivi permettant d'associer les partenaires institutionnels, les co-financeurs, les acteurs de terrain et les représentants des familles.

Communication

Le projet développera une stratégie de communication spécifique visant à renforcer la visibilité du dispositif et la lisibilité de l'offre parentalité.

Une identité visuelle dédiée doit être créée afin d'assurer une reconnaissance immédiate du dispositif sur le territoire.

L'évaluation du projet

L'évaluation constitue un axe essentiel du pilotage du projet. Elle permet de mesurer l'atteinte des objectifs, d'analyser l'impact territorial du dispositif et d'adapter les actions aux besoins des familles.

La récolte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives contribueront à inscrire le projet dans une dynamique d'amélioration continue et à renforcer son adaptation aux réalités des familles du territoire.

Un suivi spécifique dédié sera mis en place pour mesurer les effets du volet "1000 premiers jours" et du volet « compétences psychosociales ».

Les indicateurs porteront notamment sur :

- Le nombre de futurs parents rencontrés ;
- Le nombre de parents d'enfants âgés de 0 à 3 ans accompagnés ;
- Les thématiques abordées ;
- Les orientations réalisées vers les acteurs santé et PMI ;
- Les situations de vulnérabilité repérées précocement ;
- Le nombre d'ateliers réalisés sur les compétences psychosociales ;
- Le nombre de familles et d'enfants ayant suivi les ateliers sur les compétences psychosociales ;

Valeur ajoutée et résultats attendus

Le projet apporte une réponse innovante et adaptée aux réalités de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing.

Sa principale valeur ajoutée repose sur sa capacité à intervenir directement au plus près des habitants.

Le dispositif permet ainsi :

- **Une démarche d' « aller vers »** : le lieu ressources est une réponse concrète aux difficultés de mobilité, aux situations d'isolement et aux inégalités d'accès aux services.

- **Une porte d'entrée unique pour les familles** : le projet améliore la lisibilité de l'offre parentalité et simplifie les parcours d'accès aux ressources.

- **Une coordination territoriale renforcée** : le dispositif devient un outil structurant favorisant le maillage territorial et la complémentarité entre les acteurs.

- **Une prévention renforcée** : le projet intègre de manière opérationnelle le référentiel des **1000 premiers jours**, développe des actions précoces de prévention, et décline la stratégie interministérielle sur les compétences psycho-sociales.

- **Un dispositif évolutif et évalué** : une démarche d'amélioration continue, le projet pourra s'adapter aux besoins réels des familles et aux spécificités des communes de l'AME.